

Liberté Égalité Fraternité



WEBINAIRE L'OUTIL CARTOGRAPHIQUE NATIONAL DE SAISIE DES ZONES D'ACCÉLÉRATION

14 DÉCEMBRE 2023

1





Zones d'accélération

Délimiter sur son territoire des secteurs appelés « Zones d'accélération des EnR » qui identifient là où des projets d'EnR seront à développer de manière préférentielle.

Caractéristiques d'une Zone d'accélération (ZAER)

- Pas de ZAER multi-EnR \rightarrow 1 Zone d'accélération = 1 EnR
- Possibilité de superposer plusieurs ZAER sur un même secteur, avec une EnR différente pour chaque zone
- Tous les terrains peuvent être mis en ZAER (privés et communaux)
- Pas de surface minimale / maximale

Délibération



- Il est bien attendu un zonage et non une position de principe sur les différentes EnR
- Bien localiser les ZAER (carte en annexe et/ou liste parcelles cadastrales)
- Ne pas associer de conditions ou de réserves à ces ZAER il ne s'agit pas d'autoriser ou non des projets. Cela n'a pas de valeur.
- Ne pas définir de zone d'exclusion ou inscrire des interdictions. Cela n'a pas de valeur. La définition de zones d'exclusion viendra dans un second temps après l'avis du comité régional de l'énergie si il conclut à la suffisance des ZAER
- Si possible, il est intéressant d'expliquer les raisons qui ont poussé à définir les différentes zones
- Mentionner la concertation (modalités) et si possible comment les remarques du public ont été ou non prises en compte
- Si un membre du conseil est concerné par une des ZAER, éviter de prendre part au vote

4



Liberté Égalité Fraternité

Le portail cartographique des énergies renouvelables mis en place par l'IGN et le CEREMA

- Un outil qui remplace la carte interactive départementale proposée en mai 2023
- Une version publiée le 11 décembre 2023
- La saisie peut être effectuée jusqu'à l'arrêt des zones par le Référent Préfectoral

Son objectif

remonter les ZAER au Référent Préfectoral

Pas une obligation légale mais fortement recommandé pour :

- une facilitation du dialogue entre les parties,
- une publication dès leur arrêt par le référent préfectoral,
- une accélération de l'instruction compilation des ZAER proposées par les communes.

https://planification.climat-energie.gouv.fr/



La création du compte 'commune'

Seules les communes peuvent disposer d'un compte permettant la saisie des ZAEnR

Sur le site https://planification.climat-energie.gouv.fr/

• Compléter et valider les informations de l'onglet 's'enregistrer'

Utiliser de préférence une adresse mail générique pour identifier la collectivité

- Le compte est activé par la DDT
- La saisie peut débuter



Accueil

Accueil > S'enregistrer

S'enregistrer

Si vous souhaitez vous créer un compte pour accéder au site et aux fonctionnalités, vous pouvez utiliser ce formulaire.

Veuillez remplir le formulaire pour créer un co	ompte.	
Les champs suivis d'un * sont obligatoires.		
Informations personnelles		
Adresse mail *		
Format attendu : nom@domaine.fr		
Nom *		
Prénom *		
Mot de passe *	C Afficher	
Votre mot de passe doit contenir :		
0 12 caractères minimum		
1 caractère spécial minimum		
1 chiffre minimum		
Répéter le mot de passe *	Afficher	
Informations professionnelles		
Ormainers		

Valider



Égalité Fraternité

La saisie des ZAEnR

2 solutions pour les communes

- Saisir les zones identifiée de façon manuelle
- Réaliser l'import d'une saisie déjà réalisée Possible uniquement au format .geojson (projection WGS84)





Égalité Fraternité



Quelques réponses

Si la zone reçoit différents usages de sol, ou est proposée pour accueillir différentes installations (par ex : photovoltaïque en toiture et ombrières) :

choisir 'artificialisé ' ou 'autre' pour l'usage du sol et 'solaire PV nouveau autre'

puis apporter des précisions dans la rubrique 'commentaire'

> Le Portail ne permet pas, pour le moment, d'intégrer des documents comme la délibération.

Elle doit être transmise au contrôle de légalité et au référent préfectoral

Une fois déposées sur le portail, et arrêtées par le Référent Préfectoral, les ZAEnR seront publiées et publiques

Accès consultation par le grand public https://macarte.ign.fr/carte/1X3jxe/Carte-EnR-Grand-public

Un EPCI ne peut pas déposer les ZAEnR sur le portail et il n'y a pas de délégation des droits possible.

S'il dispose d'un SIG, il peut :

- saisir les ZAEnR de son périmètre,
- créer des fichiers GeoJSon pour chaque commune
- envoyez ces fichiers aux communes,
- le représentant de la commune devra importer les fichiers et cliquer sur 'soumettre mes zones pour arrêt'

Onglet suivi des EnR : Le portail exécute cet onglet par le Code Postal : possibilité de voir apparaître des zones d'une commune avec le même CP



Liberté Égalité Fraternité



MERCI